Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_16-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_16-DE

2026-09-24-16 Achat de pièges à frelons asiatiques pour mise à disposition des habitants

Un plan national de lutte contre le frelon asiatique a été lancé au printemps 2026. Sur le Cap Sizun, la mobilisation d'un réseau de référents Frelon a permis depuis 3 ans d'expérimenter différents pièges dits sélectifs et d'engager cette année, avec le soutien des communes, un déploiement de pièges sur l'ensemble du territoire. Près de 16 000 Frelons, principalement des reines fondatrices, ont ainsi été capturées en 6 semaines, réduisant ainsi le nombre de nids potentiels et donc la charge financière de leur destruction.

Compte tenu d'un effet possible de la sécheresse sur le dynamisme de l'espèce et malgré le constat d'une baisse importante du nombre de nids détruits durant les deux premiers mois de l'été 2026 par rapport aux années précédentes, il est difficile à ce stade d'évaluer l'effet de ce dispositif sur la présence du Frelon sur le territoire.

Néanmoins, ce déploiement, peu courant à l'échelle d'une communauté de communes, a aussi permis une mobilisation d'habitants qui ont ainsi été sensibilisés à la problématique écologique, sanitaire et économique de cette espèce exotique.

Aussi, il est proposé, au regard des résultats du piégeage de printemps et de l'intérêt porté par les habitants sur cette problématique, de renforcer la présence des pièges à Frelon sélectif en proposant la mise à disposition de pièges sélectifs aux habitants volontaires selon les conditions inspirées des composteurs : un piège par foyer, caution de 15 € et participation à un temps de sensibilisation avant remise du piège.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le principe du déploiement de pièges sélectifs à Frelon asiatique auprès des habitants volontaires du territoire, afin de renforcer le dispositif de piégeage de printemps mis en œuvre par les communes et la Communauté de communes ;
Autorise le Président à mettre en œuvre ce dispositif et à arrêter les modalités pratiques de distribution, de suivi, de restitution et de renouvellement des pièges.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Yvan MOULLEC

Signature numérique de Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09 16:35:25 +02'00'

COMMUNAUTE DE COMMUNES Cap Sizun - Pointe du Raz FINISTERE

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026